

Genève, le 23 mai 1966

Amis pacifistes,

En décembre dernier, quelques membres du groupe genevois de l'IRG ont décidé d'envoyer un questionnaire sur le service militaire à 2400 jeunes gens du canton, âgés de 18 à 20 ans. Ces jeunes gens pouvaient soit répondre anonymement, soit indiquer leurs nom et adresse, auquel cas nous nous engageons à leur envoyer les résultats statistiques de l'enquête ainsi qu'un texte de présentation du service civil. Le premier des deux textes dactylographiés ci-joints est une copie de la lettre adressée aux 160 jeunes gens qui nous ont expédié leur questionnaire rempli et signé.

Le second texte est une copie de la déclaration que nous allons envoyer aux principaux journaux de Genève, commentant les résultats du questionnaire et précisant le but dans lequel il a été conçu.

Malgré le pourcentage relativement faible de réponses obtenues, les résultats de l'enquête nous semblent très positifs, et constituent un encouragement certain à notre action.

J'espère qu'ils vous intéresseront aussi.

Recevez, amis, mes plus cordiales salutations.

Pour le groupe : Roger GAILLARD
7, rue Guye - Tél.: 44.52.20

Genève, le 28 avril 1966

Monsieur,

Vous avez bien voulu répondre en décembre dernier à une enquête sur le Service militaire en Suisse. Vous en trouverez au verso les résultats statistiques que vous êtes libres, bien entendu, d'analyser et d'interpréter selon vos convictions personnelles.

Pour notre part, nous nous proposons de commenter et de diffuser ces résultats dans la presse, avec l'intention d'aider les pouvoirs officiels à réviser leur attitude à l'égard de la défense nationale militaire. Notre pays, est, en effet, le dernier en Europe occidentale, avec l'Espagne et le Portugal, à refuser aux objecteurs de conscience un statut légal leur permettant d'accomplir un Service civil en lieu et place de leurs obligations militaires.

Pour ceux qui s'intéressent à la forme et au but d'un éventuel Service civil, voici un bref texte de présentation du SERVICE CIVIL INTERNATIONAL, rédigé par le président de son groupe genevois, Monsieur André ROUGET. Cette organisation n'est pas officielle, mais elle a servi de modèle au SECONU (Service civil des Nations Unies) et à certains services civils nationaux.

"Le Service Civil International, fondé en 1920 par Pierre Céréscole, ingénieur poly technicien suisse et docteur en philosophie, propose un travail constructif, un acte de service, de collaboration internationale et de paix : créer entre les peuples un esprit nouveau dépassant les frontières et les barrières dressées par les hommes, esprit qui rendrait moralement impossible la seule idée de l'attaque d'un peuple par ses voisins devenus ses amis. Il s'efforce de rompre le cercle infernal de la violence engendrant la violence, de remplacer le service militaire obligatoire et national, la méfiance et la peur, par un service civil volontaire et supra-national, créant des liens d'amitié et de justice entre ressortissants des pays les plus divers. Plus de 4.000 volontaires de races, de religions et d'idéologies différentes collaborent sur des chantiers dans environ 18 pays sur 4 continents. Il s'agit d'une école sérieuse, luttant contre la misère avec la population indigène des pays sous-développés, et dans les conditions de vie mêmes de cette population".

(Pour tous renseignements sur le SCI, adressez-vous à :

M.A.Rouget - 11 av.Bertrand - 1206 GE - Tél.25.96.96)

Toutes critiques, suggestions, demandes d'informations, etc... sont les bienvenues.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Roger GAILLARD

7 rue Guye - 1203 GENEVE
Tél.: 44.52.20

REPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LE SERVICE MILITAIRE

Ce questionnaire a été envoyé à 2.400 jeunes gens âgés de 18 à 20 ans, domiciliés dans le canton de Genève. Nous avons reçu 351 réponses, soit le 14,6 % ; mais nous savons que ce questionnaire a été étudié dans plusieurs groupes et classes de jeunes gens, sans que nous en connaissions les résultats.

1) Etes-vous partisan :

a) d'un service militaire obligatoire			
avec armes atomiques	43 - soit 12,2%	} 27% pour le	S.M. oblig.
sans armes atomiques	52 - soit 14,8%		
b) d'un service militaire volontaire	110 - soit 31,3%	} 69,2% pour le	S.M. non-oblig.
c) de la suppression de l'armée (remplacée par la force morale)	74 - soit 21,1%		
d) S.M. volont. <u>ou bien</u> suppression de l'armée	59 - soit 16,8%		
e) service milit. ou civil obligatoire	3 - soit 0,8%		
Sans réponse	<u>10</u> - soit 2,8%		
	351		

2) Admettez-vous la position de ceux qui refusent de faire leur service militaire ?

a) pour des raisons chrétiennes ou religieuses :

260 OUI (74,1%) - 75 NON (21,4%) - 16 sans réponse (4,5%)

b) pour d'autres raisons :

267 OUI (76,1%) - 60 NON (17,1%) - 24 sans réponse (6,8%)

3) Pensez-vous qu'un chrétien authentique puisse être militaire ?

178 OUI (50,7%) - 130 NON (37%) - 36 points d'interrogation (10,3%)

7 sans réponse (2%)

4) Pensez-vous que celui qui refuse le service militaire doit être jugé par

a) un tribunal militaire. 42 - soit 11,1%

b) un tribunal civil 85 - soit 22,5%

c) une commission spéciale 207 - soit 54,9%

(ecclésiastiques, éducateurs, médecins...)

Pensent qu'ils n'ont pas à être jugés 43 - soit 11,4%

377 (plusieurs double-réponses)

5) Pour ceux qui refusent le service militaire, LIBERTE de s'engager ou non dans un service civil de remplacement

Et 6) Pour ceux qui refusent le service militaire, OBLIGATION d'effectuer un service civil de remplacement.

14 - soit 4%, refusent l'une et l'autre possibilités (NON à 5 et à 6)

88 - soit 25,1%, admettent l'une ou à défaut l'autre (OUI à 5 et à 6)

46 - soit 13,1%, admettent la liberté d'engagement mais pas l'obligation (OUI à 5, NON à 6)

194 - soit 55,3%, demandent l'obligation d'effectuer un service civil de remplacement (NON à 5, OUI à 6)

9 - ne se prononcent pas (2,5%)

Il y a quelques mois, un questionnaire concernant le service militaire a été envoyé à 2400 jeunes gens, âgés de 18 à 20 ans, domiciliés dans le canton de Genève. Cette initiative a été inspirée par le sentiment d'un malaise croissant parmi la population suisse, et particulièrement la jeunesse, au sujet des obligations militaires. Nous avons aussi été frappés par la profonde injustice des nombreuses condamnations infligées à ceux qui refusent l'ordre militaire pour motifs de conscience.

Depuis l'introduction de l'obligation générale de servir, sanctionnée par la volonté du peuple suisse en 1874, il nous semble en effet que le contexte politique mondial a profondément changé.

D'une part l'apparition du danger atomique, la course aux armements et l'accroissement général des budgets militaires, l'évolution de la stratégie guerrière dans son ensemble sont des faits menaçants; face à ces réalités, il est légitime de douter de la possibilité, pour des nations industrielles engagées dans une nouvelle guerre, de s'arrêter sur la pente qui mène à la destruction totale.

D'autre part, grâce au développement des moyens de communications, notre horizon s'est élargi en un siècle d'une perspective cantonale ou nationale à une perspective européenne ou mondiale, créant de nouveaux liens de solidarité entre les hommes.

Ainsi raisonnent les citoyens qui désirent voir modifier la conception traditionnelle de la défense du pays, en particulier par la création d'un service civil de paix à vocation de solidarité internationale.

D'autres citoyens, se conformant aux préceptes du Livre du Soldat Suisse et du Département Militaire, s'en tiennent à la conception de la préparation à la guerre par le service militaire obligatoire, la Suisse étant neutre et ne possédant qu'une armée défensive.

Devant ce fossé entre deux parties de l'opinion publique, nous avons jugé intéressant de poser quelques questions aux jeunes gens qui se trouvent placés devant la décision importante de s'engager dans l'ordre militaire. Les questions ne concernent pas leur engagement personnel, et ne sont aucunement une incitation au refus de servir. L'enquête a en fait un but purement informatif, permettant de se rendre compte des réflexions d'une partie de la jeunesse, quand, de façon générale, l'ordre militaire est mis en question.

Nous avons reçu 350 réponses, soit environ le 15%. Cette proportion peut paraître faible; elle est néanmoins conforme aux résultats normaux enregistrés dans des enquêtes de ce genre, effectuées sur une large part de la population.

La première question demandait un choix entre l'obligation de servir, le volontariat ou la suppression de l'armée. 27% seulement sont partisans du service militaire obligatoire (dont 12% pour une armée dotée d'engins atomiques). 31% demandent un service militaire volontaire, 21% souhaitent la suppression de l'armée, tandis que 17% admettent l'une ou l'autre de ces deux solutions (en tout : 69% d'opposants à l'obligation de servir).

La deuxième question était une appréciation de la position des objecteurs de conscience, pour motifs religieux ou pour d'autres raisons. Dans chaque cas, 75 % environ approuvent la position de ces objecteurs, 20 % le désapprouvent. La troisième question était la suivante : pensez-vous qu'un chrétien authentique puisse être militaire ? 50% ont répondu OUI, 37% NON, 13% restent sans avis. Il est intéressant de constater que la majorité approuvant les chrétiens militaires est assez faible, ce qui semble indiquer qu'une partie croissante de la jeunesse attend des chrétiens un témoignage plus marqué de leur foi.

La quatrième question avait trait à l'autorité qui devrait juger l'objecteur de conscience. La majorité (55%) est pour la création d'une commission spéciale (éducateurs, ecclésiastiques, médecins, etc.); 22% sont pour un tribunal civil, 11% seulement pour le maintien du tribunal militaire. Les 11% restant estiment qu'en aucun cas un objecteur ne devrait être jugé.

Les 5ème et 6ème questions avaient trait au service civil de remplacement (en cas de refus du service militaire) et posaient le problème de la liberté d'engagement dans un tel service, ou de l'obligation de l'effectuer.

4% sont contre tout service civil. 25% admettent la liberté d'engagement, ou, à défaut, l'obligation; 13% refusent l'obligation et demandent une liberté d'engagement totale (cette liberté faisant justement toute la valeur d'un engagement). Enfin, la majorité, soit 55%, demande l'obligation d'effectuer un service civil en remplacement des obligations militaires. Au total, l'immense majorité (93 %) est en faveur d'un service civil pour les objecteurs de conscience.

En conclusion, la tendance générale est à une plus grande libéralisation des exigences militaires, et semble indiquer le besoin d'un changement radical d'attitude à l'égard de ceux qui refusent l'armée parce que leur conscience l'exige.

Nous souhaitons qu'une enquête de ce genre soit faite avec objectivité dans tous les cantons suisses. Ses résultats seront certainement différents d'un canton à l'autre, et d'autant plus instructifs. En attendant, nous espérons que les pouvoirs publics prendront en considération ces quelques réactions de la jeunesse genevoise.

SIGNE : René BOVARD, écrivain ; Roger GAILLARD ,

Jean-Paul HUMBERT et Olivier STUTZMANN, collégiens ;

Robert JUNOD, professeur ; Jean ROUGET, pasteur ;

Serge WADIMOFF, étudiant ; Nicole WADIMOFF, institutrice.